témoin. Je ne blâme nullement les représentants de la société d'exploitation de gaz naturel de leur attitude au comité. Ils ont fait preuve de courtoisie et très bien répondu aux questions.

Cependant, on proposa de demander tout d'abord des questions à M. Dixon en vue d'éviter un double interrogatoire. Le comité reçut l'assurance que, si les membres désiraient interroger plus tard M. Connolly, ce dernier serait appelé à témoigner de nouveau. On n'a pas tenu cette promesse. L'interrogatoire de M. Dixon terminé, plusieurs membres du comité qui avaient attendu deux jours pour questionner M. Connolly sur des points de droit se virent refuser cette occasion.

Le jeudi, le parrain du projet de loi, le représentant de Winnipeg-Sud-Centre, proposa ce qui équivalait de fait à une motion de clôture, en vue d'abréger l'interrogatoire des témoins. La motion fut adoptée parce que la majorité des membres du comité ont appuyé le parrain de la mesure. La motion ayant été adoptée, plusieurs membres du comité n'ont pas eu l'occasion de poser à M. Dixon ni à M. Connolly d'importantes questions qu'ils leur destinaient.

Je prie le comité d'envisager la question sous l'angle que je vais lui exposer. Ces bills représentent un placement de quelque 75 ou 100 millions de dollars dans les ressources naturelles du Canada. Voilà la dépense qu'entraînera l'exécution de ces projets. Alors qu'il était saisi d'une question qui peut influer sur la mise en valeur de la Colombie-Britannique pendant des générations, ce comité de la Chambre des communes, par suite de la majorité qu'y compte le Gouvernement, n'a pu consacrer que douze heures au plus à l'étude du projet de loi et à la demande de renseignements sur une question d'une telle importance, représentant un placement de 75 ou 100 millions de dollars dans les ressources naturelles du pays. Je prie les députés de juger la question en toute impartialité, particulièrement les députés de l'Est qui auraient l'impression que nous faisons de l'obstruction à seule fin d'embêter les gens, si je puis dire. Nous cherchons à exposer le point de vue de la population de la Colombie Britannique. Ceux qui présentent ce point de vue sont convaincus qu'ils n'ont pas eu l'occasion de s'acquitter convenablement de leur tâche au sein du comité parce que la majorité, formée de députés ministériels, a appuyé les tactiques du parrain du bill, l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre.

J'ai plusieurs motifs de rejeter le projet de loi. Je ne les exposerai pas tous ce soir. Je rejette le projet de loi, d'abord

hommage à l'excellence de M. Dixon comme et sans aucune hésitation, parce que je crois que les ressources du pays doivent d'abord être mises à la disposition des Canadiens. Il me semble que les membres de tous les partis devraient appuyer une proposition aussi raisonnable. A la lumière des renseignements communiqués au comité, je suis convaincu qu'on n'a pas fait en sorte d'assurer à la population que ces ressources naturelles du pays seront d'abord mises à sa disposition.

> Par exemple, quand on a demandé à M. Dixon, l'ingénieur fort compétent qui représente cette société, quelle quantité serait accordée à la grande ville de Vancouver, il a répondu que la quantité serait moindre que la consommation domestique actuelle de Calgary. Qui affirmera que pareille quantité est suffisante pour les besoins à Vancouver sans possibilité d'obtenir davantage plus tard. Selon ce témoin, le pipe-line était destiné à être exploité pendant les cinq premières années à un rendement de 75 p. 100. Lors, si Vancouver doit obtenir moins de gaz que de Calgary n'en utilise déjà à des fins domestiques et si elle doit ensuite en obtenir une certaine partie de l'autre quart de la production qu'on s'attend de fournir, il est clair qu'en fin de compte Vancouver ne recevra pas plus de gaz que Calgary n'en emploie à l'heure actuelle.

M. Blackmore: L'honorable député me permet-il une question?

M. Herridge: Bien sûr.

M. Blackmore: Pourquoi, selon M. Dixon, prévoit-on que Vancouver recevrait si peu de gaz? Le gaz est assez abondant, n'est-ce pas? Qu'entend-il faire de tout le gaz disponible si Vancouver n'en obtient pas sa

M. Herridge: Je ne me souviens pas de la raison précise donnée en cette occasion.

M. Harkness: Nulle raison n'a été donnée.

M. Herridge: Je ne me rappelle plus pourquoi. J'allais dire que l'on a procédé de façon un peu étrange à l'égard de ces mesures. Les membres du comité ont tenu leur première réunion jeudi, le 25 avril et c'est aujourd'hui le 1er mai. Jusqu'ici, nous n'avons eu que le rapport imprimé des dépositions entendues au cours de la première réunion. Il porte sur le bill du Pacifique-Canadien. Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner les dépositions relatives à la présente mesure et à coup sûr les réponses aux questions. Si nous voulons lui rendre justice, nous devrions avoir les documents concernant un sujet de pareille importance. Je ne veux être injuste ni envers M. Dixon